



GUIDE ABRÉGÉ DES TARIFS SUGGÉRÉS
POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS
D'ARPENTAGE RENDUS SELON
LE BARÈME GÉNÉRAL

JANVIER 2017

Cette partie du Guide abrégé concerne uniquement des services rendus dans des conditions normales.

OUVERTURE DU DOSSIER	112,00 \$
SERVICES D'UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE :		
• Junior :	0-5 ans	130,00 \$ / heure
• Intermédiaire :	5-10 ans	185,00 \$ / heure
• Senior :	10 ans +	240,00 \$ / heure
LEVÉ TERRAIN		
• 1 personne	130,00 \$ / heure
• Par personne additionnelle	52,00 \$ / heure
RECHERCHES		
Au bureau de la publicité des droits, au Greffe de l'arpenteur général du Québec, à la municipalité, dans des greffes d'arpenteurs-géomètres ou de notaires, auprès de Gaz Métropolitain, Hydro-Québec, Bell Canada, Canadien National, etc.		120,00 \$ / heure
CALCULS (CAO) ET MISE EN PLAN (DAO)	120,00 \$ / heure
PLAN EN VERSION NUMÉRIQUE (FICHIER)	365,00 \$ ch.
FRAIS DE DÉPLACEMENT		
• Kilométrage	0,58 \$ / km
• Véhicule stationnaire	85,00 \$ / jour
REPÈRE IDENTIFIÉ	25,00 \$ ch.

Note : Tous les déboursés et les taxes applicables doivent être facturés en sus.



**GUIDE ABRÉGÉ DES TARIFS SUGGÉRÉS
POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS À COÛT FORFAITAIRE**

Cette partie du Guide ne doit être utilisée qu'à titre de référence dans la détermination des honoraires professionnels et tient compte des facteurs suivants :

- **Les frais généraux d'une étude d'arpenteur-géomètre, incluant les charges sociales;**
- **La responsabilité de l'arpenteur-géomètre;**
- **La conservation du greffe et des archives;**
- **La nécessité d'assurer à la clientèle un service de qualité.**

Un arpenteur-géomètre peut déterminer des honoraires professionnels inférieurs ou supérieurs aux tarifs suggérés.

Le Guide n'a pas pour but de favoriser des discussions de prix entre les membres pour l'établissement d'un prix plancher commun après entente.

MANDAT

Certificat de localisation (unifamilial en milieu urbain) 1 235,00 \$

Implantation et certificat de localisation (maison unifamiliale isolée) 1 795,00 \$

Implantation et certificat de localisation (maisons jumelées)
Incluant un certificat par unité 2 225,00 \$

Piquetage et certificat de piquetage (cas isolé – enquête exclue) 1 235,00 \$

Piquetage en série, incluant le certificat de piquetage (enquête exclue) :

- Premier emplacement 1 235,00 \$
- Chaque emplacement supplémentaire adjacent 500,00 \$

Immatriculation (si requis, levé terrain exclu)

- Premier lot créé 1 115,00 \$
- Chaque lot additionnel créé 335,00 \$

Projet de lotissement selon le barème général

Description technique (levé terrain exclu)

- Première parcelle 555,00 \$
- Chaque parcelle additionnelle (même minute) 195,00 \$

Comparation à la Cour comme expert

- Taux horaire (charge minimum de 3 heures)..... selon le barème général
- Plus déboursés

Note : Tous les déboursés et les taxes applicables doivent être facturés en sus.



**GUIDE ABRÉGÉ DES TARIFS SUGGÉRÉS 2017
POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'ARPENTAGE**

L'arpenteur-géomètre ne peut exiger les honoraires supplémentaires prévus ci-dessous qu'une seule fois par mandat. Ces honoraires sont réduits de 50 % lorsque l'emplacement visé par l'opération d'arpentage a fait l'objet d'un bornage dûment enregistré et que les bornes sont toujours en place.

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR EMPLACEMENT VACANT

Pour toute opération d'arpentage effectuée sur un emplacement vacant dont la valeur marchande est de 130,00 \$ ou plus le mètre carré et dont on ne projette pas immédiatement la construction, les honoraires supplémentaires suivants s'ajoutent aux tarifs suggérés :

- 1° 14,77 \$ par mille dollars de valeur de base jusqu'à 30 000 \$;
- 2° 7,41 \$ par mille dollars de valeur de base pour l'excédent de 30 000 \$ jusqu'à 60 000 \$;
- 3° 3,73 \$ par mille dollars de valeur de base pour l'excédent de 60 000 \$ jusqu'à 90 000 \$;
- 4° 1,87 \$ par mille dollars de valeur de base pour l'excédent de 90 000 \$ jusqu'à 120 000 \$;
- 5° 0,99 \$ par mille dollars de valeur de base pour l'excédent de 120 000 \$.

La valeur de base utilisée au présent article est égale à l'excédent de la valeur marchande de l'emplacement dépassant 130,00 \$ le mètre carré.

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR TOUTE STRUCTURE OU BÂTIMENT

Pour toute opération d'arpentage effectuée sur une structure ou un bâtiment d'une valeur de plus de 700 000 \$, les honoraires supplémentaires suivants s'ajoutent aux tarifs suggérés :

- 1° 4,49 \$ par mille dollars de valeur de base jusqu'à 300 000 \$;
- 2° 2,30 \$ par mille dollars de valeur de base pour l'excédent de 300 000 \$ jusqu'à 600 000 \$;
- 3° 1,15 \$ par mille dollars de valeur de base pour l'excédent de 600 000 \$ jusqu'à 900 000 \$;
- 4° 0,60 \$ par mille dollars de valeur de base pour l'excédent de 900 000 \$ jusqu'à 1 200 000 \$;
- 5° 0,34 \$ par mille dollars de valeur de base pour l'excédent de 1 200 000 \$.

La valeur de base utilisée dans le présent article est la valeur contractuelle de la structure une fois complétée.